

RÈGLEMENT INTÉRIEUR À DESTINATION DES PATIENTS « LE CAP »

Toute personne hospitalisée dans ce service est tenue de respecter le règlement intérieur.

À votre arrivée, 2 membres de l'équipe soignante vous présentent votre chambre et vous aident à vous installer. **Un inventaire de toutes vos affaires sera fait avec vous.**

À cette occasion, vous devez présenter et remettre **IMPERATIVEMENT** à l'équipe :

- Tous les médicaments,
- Tous les produits à base d'alcool,
- Toute autre substance licite ou illicite (ex flacon pour recharge cigarette électronique),
- Tout objet jugé dangereux ou potentiellement dangereux par l'équipe soignante (piquant, coupant, tranchant, contendant...),
- Il vous est également demandé de ne pas amener et consommer les produits de la liste suivante : mister cocktail, boissons énergisantes (redbull, dark dog...), poppers, CBD (cannabinoïde), bière sans alcool. Cette liste n'est pas exhaustive.

Tout objet de valeur ou argent peut être déposé à la Régie de l'établissement. Hors Régie, l'Hôpital n'est pas responsable des vols.

Sera exclue du « C.A.P. » toute personne qui introduira ou fera introduire dans les services ou dans le parc :

- Des boissons alcoolisées ou dites sans alcool
- Des substances toxiques ou illégales (cannabis, cocaïne...)
- Des médicaments

Mais également toute personne qui :

- Agressera verbalement ou physiquement autrui
- Insultera le personnel
- Dégradera les locaux ou matériel
- Fumera dans le service et dans les chambres.

REGLES DE VIE COLLECTIVE

Tenue vestimentaire correcte, décente et hygiène corporelle sont exigées.

Respect des opinions politiques, religieuses et personnelles. À ce titre, aucun propos raciste ou discriminatoire ne sera toléré.

Respect du repos et du sommeil des autres.

L'usage d'appareil électrique, de type cafetière ou résistance, de même que les rallonges et multiprises sont interdites par mesure de sécurité incendie.

Deux salles TV sont à votre disposition en dehors des activités, selon les horaires affichés dans le service.

La pièce où se situent les distributeurs est ouverte 24/24. Vous y trouverez une bibliothèque.

Le téléphone :

Les téléphones portables sont tolérés en dehors des activités, mais l'établissement décline toute responsabilité en cas de casse, perte ou vol. Cependant, vous avez la possibilité de faire l'ouverture d'une ligne téléphonique dans votre chambre moyennant l'acquittement d'une redevance au bureau des entrées. Vous devez mettre vos téléphones portables en mode silencieux ou éteints lors des activités.

Les jeux d'argent sont interdits.

Les animaux domestiques ne sont pas tolérés dans l'enceinte du service.

Les appareils multimédias nécessitant l'utilisation des téléviseurs des salles communes sont interdits (Xbox...).

Les véhicules personnels seront uniquement utilisés sur autorisation, vos clés seront consignées à l'infirmerie.

Il vous est demandé de ne pas vous faire livrer dans le service si vous faites des commandes sur internet, sauf avec accord de l'équipe. Si vous devez recevoir un colis (vêtements, denrées non périssables, tabac...) celui-ci sera ouvert devant un membre de l'équipe afin de garantir la non- introduction de produits non autorisés.

RÈGLEMENT INTÉRIEUR
À DESTINATION DES PATIENTS
« LE CAP »

De même, tout courrier pourrait également être ouvert devant un membre de l'équipe (carte rigide). A noter que nous sommes soumis au respect des règles du plan Vigipirate qui est toujours actif.

Nous ne disposons pas de WIFI.


Horaires de vie :

Vous êtes tenus de respecter les horaires de vie en collectivité notamment pour les repas et prises de traitements.

En dehors de ces horaires aucun traitement et repas ne sera donné.

Visites autorisées dès le 1^{er} week-end

Sorties autorisées dès le deuxième week-end

-  * **Le samedi et dimanche de 9h00 à 17h00**
- * **1 permission en découché du samedi 9h au dimanche 17h** est possible 1 fois sur le séjour en 3^e, 4^e ou 5^e semaine. Elle est optionnelle.
Vous devez organiser par **vos propres moyens** les permissions aller et retour.
- * **1 sortie thérapeutique (optionnelle) est proposée le samedi matin en 2^e et 5^e semaine.**
- * En cas de non-respect des horaires de permission, ou de consommation de produit, la permission de la semaine qui suit ne sera pas accordée.
- * Le personnel se réserve le droit d'annuler une sortie thérapeutique en cas d'intempérie.

Au retour de permission, une vérification de vos bagages ainsi que de vos achats, sera effectuée par un membre de l'équipe. De même, tout apport amené par vos visites (produits de toilette, vêtements...) sera vérifié par l'équipe.

Les sorties dans l'enceinte de l'hôpital sont possibles **après accord verbal d'un membre de l'équipe** en dehors des activités. **Il est interdit de quitter l'enceinte de l'établissement sans autorisation préalablement signée du médecin et de la direction.**

À tout moment, le personnel soignant est en droit de faire un alcootest et un prélèvement urinaire ou salivaire sachant qu'un refus de s'y soumettre est considéré comme **test positif**.

Le personnel est en droit également de vérifier dans les chambres, armoires et véhicule personnel l'introduction de produit licite ou illicite, un refus de s'y soumettre sera également considéré comme une entrave au règlement.

Sauf autorisation d'un membre de l'équipe, **l'accès aux autres services est strictement interdit.**

Toute relation amoureuse est une entrave à la thérapie.

La participation active à toutes les activités du service selon le plan de traitement est obligatoire, ainsi que le respect de leurs horaires. Aussi le délai de restitution des travaux écrits demandés au cours de votre séjour est à respecter.

Toute entrave sera signalée au médecin et au cadre de santé. Une décision d'équipe sera prise quant à la poursuite ou non de votre post cure.

Les sorties par mesure disciplinaire ou contre avis médical s'exécuteront le jour même de la décision (pas de VSL pour scam).

Par souci du secret professionnel, aucun renseignement vous concernant ne sera transmis par téléphone.

Une photographie d'entrée et de sortie vous seront proposées dans le cadre de votre prise en charge en postcure. Celles-ci vous seront données et exploitées dans votre dossier médical et pour votre fiche de suivi.

y consentez-vous OUI NON

Ce règlement intérieur fait partie du programme thérapeutique

L'information que vous avez reçue est-elle claire ? OUI NON

Fait le

Lu et approuvé

Signature

Membre de l'équipe

Signature